

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

17 DÉCEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Quelles avancées sur la situation des inspecteurs ? »	3
1.2	Question de M. Alain Onkelinx à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Avenir du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Prix remporté par le programme Football-éducation-famille-Anderlecht (Féfa) »	5
2	Ordre des travaux	7

Présidence de M. Jean-Luc Crucke, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 25.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Quelles avancées sur la situation des inspecteurs ? »

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Comme nous arrivons à la veille des vacances, il est opportun de revenir sur le dossier des inspecteurs afin de voir quelles ont été les avancées alors même que sur le terrain la situation n'a pas évolué d'un pouce.

L'état critique que nous avons évoqué en commission comme en séance plénière lors de multiples questions se rapportant à cette problématique perdure. L'inquiétude, la tension et le mécontentement n'ont en réalité aucune raison de disparaître. Nous sommes constamment interpellés par ceux qui ont soit perdu, soit retrouvé une situation. Tous les candidats se trouvent dans la même pesante incertitude, même si tous ne vivent pas, loin s'en faut, les mêmes situations et ne partagent pas les mêmes revendications.

Néanmoins, c'est dans ce contexte que le service de l'inspection doit poursuivre son travail. Nous l'avons déjà précisé précédemment, il ne faudrait pas que ce corps administratif qui joue un rôle central dans le pilotage de notre enseignement, en vienne à être déconsidéré. C'est pourquoi il est toujours aussi indispensable de trouver une solution avant la fin de la législature. Une solution trop tardive ne laisserait qu'un champ de ruines en lieu et place du service de l'inspection, sans compter les retombées des actions juridiques qui visent également le *statu quo* actuel.

Madame la ministre, au mois de novembre, vous avez indiqué que la Commission permanente de l'Inspection était chargée de vous « remettre un avis sur la procédure de sélection à la suite des arrêts du Conseil d'État ». Vous avez annoncé que des propositions devraient vous être remises avant la fin de cette année 2013. Il me revient que cette commission a effectivement entendu divers spécialistes, particulièrement versés dans les arcanes juridiques et constitutionnelles concernées.

Chacun a convenu que la sécurité juridique est et reste l'indispensable préalable à toute solution. Quel que soit le scénario retenu, il est évident que le Conseil d'État devra être consulté et son avis

pris en compte.

Il me revient que deux pistes pourraient être retenues.

La première, présentée par mon groupe voici quelques semaines, consisterait à ajuster les compétences génériques de la fonction d'inspecteur à celles effectivement examinées lors de l'épreuve, tout en laissant aux candidats la possibilité de repasser ce volet de l'épreuve. Cette solution présente de solides garanties juridiques.

La deuxième, également digne d'intérêt, s'est dégagée des travaux de la commission permanente. Elle consisterait à admettre au stage les candidats selon un ordre de priorité – à définir précisément – qui tiendrait compte des différentes catégories qui se sont créées après l'épreuve du mois de mai. Une telle solution pourrait satisfaire le plus grand nombre de candidats, ce qui est loin d'être négligeable compte tenu du contexte actuel.

Quelle est votre analyse des réunions et du résultat des travaux de la commission permanente ? Quelles pistes ont-elles été examinées ? Quelles propositions votre cabinet examine-t-il actuellement ? Enfin, et surtout, quelles sont les échéances dans ce dossier pour l'année 2014 ? Il nous reste peu de temps étant donné l'échéance électorale. Un projet du gouvernement est-il envisageable dans les prochaines semaines ? Je l'espère de tout cœur.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Madame, dans un premier temps, votre question – que j'ai reçue mercredi midi – m'a quelque peu étonnée. Vous y faisiez mention de deux pistes qui auraient été retenues par la Commission permanente de l'Inspection. Tout le monde sait que je l'avais mandatée pour remettre un avis sur la procédure de sélection à la suite des arrêts du Conseil d'État. Jeudi, par courrier électronique, et vendredi, de manière officielle, j'ai reçu son rapport. Dès lors, j'ai évidemment beaucoup mieux compris à quoi faisait allusion votre question.

J'ai un très grand respect pour le rôle du parlement et de chacun de ses membres. J'étais moi-même encore députée il y a très peu de temps. En interpellant le gouvernement, les parlementaires sont les garants de l'équilibre entre les pouvoirs. Je tiens beaucoup également au respect du statut de la fonction publique, qui implique des droits mais aussi des devoirs, parmi lesquels le devoir de loyauté et de discrétion, *a fortiori* dans un dossier aussi sensible que celui qui nous occupe ici. Il me semble dès lors que ce dernier mérite mieux que des bruits de couloir et autres fuites.

Je ne peux accepter vos propos lorsque vous affirmez que le dossier n'a pas évolué. La Commission permanente de l'Inspection s'est réunie à de nombreuses reprises et a effectivement produit un rapport. Ce dernier envisage deux pistes : l'une

implique l'adoption d'un arrêté qui fixerait les compétences à évaluer ; l'autre suppose un décret, puisque l'ordre de dévolution des emplois serait modifié par rapport à celui voté en juillet 2012.

Je précise que les procédures en suspension simple et en annulation actuellement pendantes devant le Conseil d'État pourraient invalider juridiquement ces deux options. Il faut donc y rester attentif, sans devoir attendre pour autant l'aboutissement de ces procédures pour avancer.

Je n'ai pas encore pu analyser en profondeur ce rapport reçu vendredi. Après étude, je déposerai, en janvier, au gouvernement une note d'orientation sur les options envisagées. Je tiendrai aussi compte des paramètres juridiques et budgétaires, qui n'ont pas réellement été étudiés, il faut le dire, par la Commission permanente de l'Inspection.

Comme d'autres ici présents, je suis en contact régulier avec les inspecteurs, notamment avec les lauréats qui se sont constitués en collectif et avec leurs représentants. Ils connaissent ma volonté de proposer une solution juridique sûre d'ici la prochaine échéance législative, afin de laisser une situation transparente et organisée. Cependant, ils savent aussi que l'on ne peut envisager de nouveaux chamboulements dans les équipes pédagogiques des différents établissements durant cette année scolaire.

Compte tenu de ces deux éléments et sachant que, dès janvier, je soumettrai cette note d'orientation au gouvernement, les gens de terrain pourront être rassurés quant au suivi du dossier.

J'insiste surtout sur le fait que nous ne sommes pas restés inactifs.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – Même si parfois, en tant que parlementaires, « on en prend pour son grade » dans cette commission, madame la ministre, cela ne me gêne guère si vous êtes à l'écoute des inspecteurs. Vous devez savoir qu'ils nous interpellent également sur notre action et nous demandent d'intervenir, quelles que soient les échéances.

Je n'ai nullement été influencée par des bruits de couloir mais j'ai reçu de nombreuses demandes du secteur qui réclame une solution.

Vous avez répondu à notre volonté commune de trouver une solution qui tienne la route et ne soit plus contestable comme celle dont nous avons tous fait les frais. Nous nous sommes retrouvés dans la même galère et nous avons dû ramer les uns et les autres pour régler le problème.

Vous nous avez dit ne pas souhaiter d'autres chamboulements mais ils seront inéluctables, même s'ils sont reportés. Ils doivent en tout cas intervenir à une meilleure période car ce qui s'est passé en septembre et en octobre fut très difficile à vivre sur le terrain.

Je suis également favorable à une solution juridique, mais sans bouleversements inutiles et déstabilisateurs pour les professeurs et les élèves qu'on oublie parfois.

J'ai relevé que votre note d'orientation serait déposée en janvier et, sans autres bruits de couloir, je me permettrai de vous interroger à nouveau à ce moment.

Ce problème doit impérativement être résolu avant la fin de cette législature, ce que vous semblez vouloir faire.

1.2 Question de M. Alain Onkelinx à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Avenir du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Alain Onkelinx (PS). – Je défends depuis toujours l'enseignement officiel pour toutes les valeurs auxquelles il renvoie : liberté d'accès, gratuité, égalité, mixité sociale, laïcité, neutralité. Le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a une signification toute particulière puisqu'il demeure véritablement l'enseignement de l'État, celui dans lequel toutes nos valeurs communes se trouvent traduites. Mais nous le savons, il doit faire face à de nombreux défis pour assurer son avenir.

Un des chantiers de cette législature visait la séparation des rôles de régulation et d'organisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la ministre, pouvez-vous nous faire le point sur ce qui a été accompli depuis le passage du service de désignation vers l'administration ? Quels chantiers ont-ils été entrepris ? Quelles actions ont-elles été menées afin d'améliorer la situation du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et « d'assurer l'avenir et le financement de ces écoles », pour reprendre les termes de la déclaration de politique communautaire ?

Par ailleurs, en octobre, vous annonciez un projet relatif à la mise en place d'une coupole des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel. Disposez-vous de nouvelles informations à ce sujet ? Un calendrier est-il déjà arrêté ?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Votre question me donne l'occasion de faire le point sur un chantier important, monsieur le député. Depuis le transfert à l'administration de la cellule de désignation qui faisait auparavant partie des cabinets ministériels, plusieurs actions ont été entreprises pour mettre autant que faire se peut le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ordre de marche pour une autonomie accrue, voire complète, comme le prévoit la déclaration de politique communautaire.

Afin de prévenir les conflits entre certaines directions d'école et leurs équipes éducatives, une équipe de trois préfets médiateurs a été mise en place. L'un des reproches adressés auparavant à notre réseau d'enseignement était la grande distance entre les écoles et le pouvoir organisateur. Les résultats obtenus par cette équipe sont plus qu'encourageants.

La transparence concernant les emplois vacants pour les opérations statutaires sera bientôt une réalité. Cette obligation figure dans le décret du 28 février 2013 et la première publication est prévue en janvier 2014.

Ce même décret a rapproché les divers statuts propres aux différentes catégories de personnel du réseau – enseignants, personnel technique des centres PMS et personnel administratif – en vue de faciliter la gestion administrative des dossiers. Seules les procédures de recrutement et de nomination restent spécifiques à chaque catégorie de personnel.

Un comité de pilotage stratégique a été créé au sein de l'administration. Ce comité, qui regroupe des représentants de l'Agers, de l'AGPE et de l'Agi, permet déjà d'analyser de manière transversale certains dossiers propres au réseau, notamment en termes d'organisation, de gestion du personnel ou de l'infrastructure. Cette collaboration entre services a déjà permis, après consultation par voie électronique de tous les membres du personnel, de définir une charte des valeurs ainsi qu'un nom et un logo propres au réseau. Ceux-ci seront dévoilés prochainement.

Pour ce qui concerne la question plus générale de la création d'un organe autonome, je rappelle qu'un comité des sages a été mis en place. Ce comité a rendu un rapport comportant une analyse de la situation. Ce document a été soumis au gouvernement qui doit encore s'accorder sur le modèle de véhicule juridique pour cet organe autonome. Afin de faciliter le travail, un cabinet d'avocats a été chargé d'analyser les implications du transfert vers un organe autonome. Je dispose depuis peu de cette analyse et je compte la soumettre au gouvernement dès le début de l'année 2014, accompagnée de propositions concrètes.

J'en réserve évidemment la primeur au gouvernement mais je vous annonce que, parallèlement, un avant-projet de décret créant une coupole du réseau officiel a été rédigé. Ce texte est finalisé et a reçu un avis favorable de l'Inspection des finances.

Vu le lien évident entre les deux dossiers, figurant d'ailleurs dans un seul et même point de la déclaration de politique communautaire, je les présenterai simultanément au gouvernement d'ici fin janvier.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je n'ai pas de commentaire à faire. Les projets semblent avancer, ils seront présentés au gouvernement. Je n'en sais pas

beaucoup plus et je reste sur ma faim. Je me réjouis de pouvoir bientôt les analyser et de les confronter à la déclaration de politique communautaire qui doit être respectée. Hélas, je ne peux rien dire de plus. Je prendrai mon mal en patience.

(Mme Françoise Fassiaux-Looten, vice-présidente, prend la présidence de la séance.)

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Prix remporté par le programme Football-éducation-famille-Anderlecht (Féfa) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la ministre, je vous interroge aujourd'hui sur une bonne initiative, le programme Football-éducation-famille-Anderlecht (Féfa), couronné à l'échelle internationale par les Educasport Awards. Comme vous le savez, le Royal Sporting Club d'Anderlecht est reconnu et estimé. Le programme Féfa est une belle initiative, généreuse, qui réunit le sport et l'éducation et, en outre, produit des résultats sur le terrain.

Ce projet s'adresse à des enfants qui connaissent des difficultés de suivi scolaire ou d'intégration à l'école. On y propose une intégration par le sport. Ceux qui s'inscrivent et suivent assidûment l'école de devoirs peuvent pratiquer gratuitement le football sous la bannière de l'équipe du Royal Sporting Club d'Anderlecht. Ce nom apporte une émulation supplémentaire, la volonté de réussir, sur le plan sportif et scolaire. Manifestement, les résultats sont là : le taux d'échec de ces enfants a été radicalement réduit.

C'est donc une piste intéressante. Ce n'est pas la seule, la réduction de l'échec scolaire passera certainement par plusieurs voies mais elle mérite notre attention. En effet, ce projet existe depuis dix ans et nous disposons donc d'un recul important.

Pourriez-vous commenter cette initiative et ses résultats ? Ce projet a décroché un Award du sport contre le décrochage scolaire lors du Forum mondial de l'éducation par le sport. Qu'en pensez-vous ?

Plus largement, de tels projets ne devraient-ils pas être généralisés ? Des projets-pilotes peuvent exister mais celui-là mérite d'être pérennisé. Il démontre que plusieurs moteurs sont nécessaires pour enrayer l'échec scolaire : la pédagogie, le relais du secteur associatif et les références du monde sportif qui ajoutent une cerise sur le gâteau.

Enfin, ceci ne met-il pas la révision des rythmes scolaires à l'ordre du jour en y incluant davantage de sport à l'école ? Je suis bien conscient que vous ne pourrez pas apporter de réponse définitive aujourd'hui et que cette question restera

évidemment ouverte. Toutefois, lorsque j'abordais auparavant ce lien entre le sport et l'éducation, mes propositions ont souvent été écartées. On me répondait qu'il n'y avait pas d'argent pour tout, qu'il fallait faire des choix... Or aujourd'hui, nous pouvons constater que ce choix est payant.

N'y a-t-il donc pas lieu de commencer quelque chose, d'explorer de telles pistes? Certes les quelques mois qui nous séparent des élections ne permettront pas d'aboutir mais peut-être pouvons-nous néanmoins donner une impulsion.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – J'ai pris connaissance de la récompense obtenue par l'asbl Féfa lors du Forum social mondial du sport organisé par l'Agence pour l'éducation par le sport.

Ce projet local vise, parmi bien d'autres, à favoriser l'insertion sociale et l'épanouissement des jeunes par le sport. Il provient d'un partenariat entre la commune d'Anderlecht, le Royal Sporting Club d'Anderlecht et l'Athénée royal Leonardo da Vinci. Il comporte trois volets complémentaires.

D'abord, un volet sur le football : huit équipes réparties en six catégories s'entraînent au stade Vercauteren et participent aux matches du championnat régional du Brabant organisé par l'Union belge de football sous le matricule du club d'Anderlecht. La participation à un tel tournoi est, bien entendu, prestigieuse pour de jeunes Anderlechtois passionnés de football.

Le deuxième volet concerne l'école : les jeunes participant à ce projet bénéficient d'un suivi scolaire avec, comme principal outil, une école des devoirs organisée dans les locaux de l'athénée.

Enfin, un volet implique la famille : les jeunes et leurs proches peuvent profiter d'un accompagnement qui réponde à leurs difficultés de logement, de statut du séjour ou d'apprentissage des langues.

En échange de l'encadrement lié à la pratique du football, le participant s'engage à fréquenter régulièrement l'école et à remettre une copie de son bulletin. S'il rencontre des difficultés scolaires, il est convoqué avec ses parents pour trouver une solution efficace et, s'il ne fait rien pour améliorer sa situation, il est suspendu de match pendant plusieurs semaines. L'objectif est donc de motiver l'élève par le sport.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la reconnaissance dont jouit cette initiative locale. Pour favoriser l'accrochage scolaire, les acteurs et les dispositifs sont nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce propos, je vous invite à lire la réponse à la question écrite n° 845 de Mme Persoons relative au décrochage scolaire. Vous y découvrirez toute la diversité des acteurs

et dispositifs existants.

Je salue le fait que des initiatives prises par des acteurs associatifs complètent ce dispositif d'ensemble, mais, vous en conviendrez, toutes les communes n'accueillent pas sur leur territoire un club comme le Royal Sporting Club d'Anderlecht. Une telle expérience ne peut donc pas être généralisée. Il n'empêche, les partenariats entre les écoles et les clubs sportifs doivent être encouragés.

Nous avons récemment évoqué, en commission, des collaborations entre les écoles et les clubs de volley-ball ; certains établissements proposent des options football-études ou basket-études en partenariat avec les clubs, en liant la participation aux matches à la réussite scolaire. Cette technique motivante pour les jeunes s'accompagne d'un suivi plus appuyé que celui de l'école.

Toutefois la pratique quotidienne d'un sport ne constitue pas la seule occasion de créer des synergies. Les écoles lancent aussi des projets avec des maisons de jeunes, des écoles de devoirs, des troupes de théâtre, des centres culturels ou des services d'aide en milieu ouvert, en fonction des ressources et des spécificités locales.

En tant que ministre, je ne peux soutenir explicitement – et encore moins financièrement – toutes ces initiatives ; je ne peux que les encourager. Il est essentiel de créer des collaborations entre les acteurs et entre les secteurs pour favoriser l'accrochage scolaire, le bien-être des jeunes et leur insertion sociale.

Les deux décrets – sectoriel et intersectoriel – que nous avons votés ont pour objectif de renforcer ce type de synergies. Des initiatives émergeront probablement sur le terrain.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Je relirai celle que vous avez donnée à la question n° 845 de Mme Persoons. Mis à part votre encouragement, je retiens le rôle des synergies, insuffisamment souligné. Additionnées à la volonté de chacun, elles ne peuvent qu'être bénéfiques pour les enfants et leurs parents.

Lorsque j'ai pris connaissance du programme Féfa, j'ai directement pensé au volley-ball, dont je reparlerai plus concrètement. Tout le monde n'a pas la chance d'avoir un club aussi prestigieux qu'Anderlecht mais chacun a, dans sa commune ou dans sa région, un club sportif qui représente certaines valeurs. Ces valeurs véhiculées par le sport doivent être mises en évidence et être encouragées, notamment par un suivi scolaire. Associer les familles aux résultats prouve que la synergie est appropriée, selon la formule consacrée *The right man at the right place!*

(M. Jean-Luc Crucke, président, reprend la présidence de la séance.)

2 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation adressé à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, par M. Mohamed Daïf, intitulée « Résultats de l'enquête Pisa 2012 » est reportée.

La question orale adressée à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'enseignement obli-

gatoire et de promotion sociale, par Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée « Disposition de locaux d'établissement scolaire pour les clubs sportifs » est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des question et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10 h 55.*